

La thématique de l'activité des personnes est importante dans le recensement de la population : elle mobilise plus de la moitié du questionnaire (le bulletin individuel¹) auquel chaque personne recensée doit répondre.

Sommaire

1 Définitions et concepts.....	2
1.1 Population active, population inactive.....	2
1.2 Population active ayant un emploi.....	2
1.3 Population active au chômage.....	4
2 Conseils d'utilisation.....	4
2.1 L'incidence de l'étalement de la collecte.....	4
2.2 Précision des données, choix entre exploitation principale et complémentaire.....	5
2.3 La comparaison avec les autres sources.....	5
2.3.1 Sur l'emploi.....	7
2.3.2 Sur le chômage.....	7
2.4 Écarts entre la mesure de l'emploi au sens du recensement et les estimations d'emploi : un accroissement observé à partir de 2013.....	8
2.5 Les comparaisons temporelles avec le recensement de la population de 1999.....	9
2.5.1 Les changements ayant affecté les concepts.....	9
2.5.2 Leurs conséquences.....	9
2.5.3 Les préconisations qui en découlent.....	10

¹ Disponible sur le-recensement-et-moi.fr

1 Définitions et concepts

1.1 Population active, population inactive

La population dans son ensemble peut se répartir entre population active et population inactive.

La population active regroupe à la fois les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Le périmètre de ces sous-populations selon le recensement de la population ne correspond pas exactement à celui résultant de l'application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), mise en œuvre en France par l'enquête Emploi.

La population dite inactive comprend toutes les personnes qui ne répondent pas aux critères pour être classées en emploi ou au chômage, parmi lesquelles les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, les retraités ou préretraités, les femmes ou hommes au foyer (à la condition donc qu'ils n'occupent pas un emploi et n'en recherchent pas).

1.2 Population active ayant un emploi

La population active ayant un emploi au sens du BIT, telle que mesurée par l'enquête Emploi, comprend les personnes âgées de 15 ans ou plus :

- qui ont effectué au moins une heure de travail rémunéré durant la semaine de référence, ou qui sont absentes de leur emploi, sous certaines conditions de motif (congrés annuels, maladie, maternité...) et de durée, ou qui sont aides familiaux ;
- les personnes âgées d'au moins 75 ans qui déclarent occuper un emploi.

Les personnes qui déclarent avoir un emploi dont elles sont absentes sont considérées en emploi dans les cas suivants :

- congé rémunéré, congé de maternité ou de paternité, temps partiel, formation rémunérée par l'employeur ou dans le cadre d'un contrat en alternance / apprentissage, chômage partiel (chômage technique), grève, absence pour raison d'intempéries ;
- congé parental ou autre congé non rémunéré par l'employeur d'une durée totale prévue inférieure ou égale à trois mois ;
- congé maladie (y compris enfants malades) ou accident du travail d'une durée totale prévue inférieure ou égale à un an.

La mesure de l'emploi au sens du BIT se réfère à la situation relative à une semaine donnée, la semaine de référence. L'enquête Emploi qui permet de mesurer l'activité au sens du BIT couvre toutes les semaines de l'année.

La population active ayant un emploi au sens du recensement de la population comprend les personnes âgées de 14 ans ou plus (sans limite d'âge maximal) qui déclarent travailler, c'est-à-dire être dans une des situations suivantes :

- exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ;
- aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré.

Dans le détail :

- toutes les personnes qui déclarent comme situation principale à la question 11² du bulletin individuel être en emploi, en apprentissage ou en stage rémunéré (modalités 1 et 2) sont **automatiquement** classées en emploi par le recensement de la population.

² La numérotation des questions utilisées dans cette fiche correspond à celles des enquêtes des années 2015 et postérieures.

11 Quelle est votre situation principale ?
Ne cochez qu'une seule case.

- **Emploi** (salarié ou à votre compte, y compris aide d'une personne dans son travail)
 ⇨ cochez puis passez en **18** 1
- **Apprentissage sous contrat ou stage rémunéré**
 ⇨ cochez puis passez en **18** 2
- **Études** (élève, étudiant) ou **stage non rémunéré** 3
- **Chômage** (inscrit ou non au pôle emploi) 4
- **Retraite ou préretraite**
 (ancien salarié ou ancien indépendant) 5
- **Femme ou homme au foyer** 6
- **Autre situation** 7

- la question suivante du bulletin individuel vise ensuite à classer en emploi toutes les personnes qui, même si elles ne se sont pas classées spontanément comme telles à la question sur la situation principale, déclarent travailler actuellement (y compris si l'emploi n'est qu'occasionnel ou de très courte durée). Sans recouvrir sa formulation exacte, cette question est une manière d'approcher le concept d'emploi au sens du BIT (travail ne serait-ce qu'une heure au cours d'une semaine de référence).

12 Travaillez-vous actuellement ?
Si vous avez un emploi occasionnel ou de très courte durée, ou si vous êtes en apprentissage ou en stage rémunéré, cochez « Oui ». Si vous êtes en congé maladie ou de maternité, cochez « Oui ».

- **Oui** ⇨ cochez puis passez en **18** 1
- **Non** ⇨ cochez puis passez en **13** 2

- En cas de non-réponse à cette question, il va être considéré que la personne est malgré tout en emploi si elle a renseigné au moins deux des questions suivantes au verso du bulletin individuel : le lieu de travail (21), l'indicateur de travail à temps partiel (23), le statut professionnel de l'emploi (24), la condition d'emploi (28), la position professionnelle dans l'emploi (29), la fonction principale dans l'emploi (31), le nombre de salariés employés (25).

Le recours à ces conditions alternatives pour classer les personnes en emploi au sens du recensement est conçu comme très inclusif, comme peut l'être le concept d'emploi au sens du BIT (en termes de résultats, voir plus bas le paragraphe « *La comparaison avec d'autres sources* »).

L'intérêt de cette méthode de détermination de l'emploi est également d'offrir la possibilité de mettre en regard la situation principale déclarée spontanément et le classement final en emploi ou non par les traitements du recensement. La variable « *Type d'activité détaillé* » remplit cet office. Elle permet de distinguer, parmi les personnes considérées en emploi par le recensement, celles qui se sont déclarées directement comme telles de celles qui se considéraient plutôt comme en études ou à la retraite par exemple.

Le recensement permet également de caractériser les emplois³ ainsi identifiés :

- lieu de travail et mode de transport principal le plus souvent utilisé pour aller travailler⁴
- emploi à temps partiel / complet
- statut professionnel de l'emploi (salarié / non salarié)

³ Certaines de ces caractérisations sont également réalisables avec l'enquête Emploi.

⁴ Voir la fiche thématique « *Les déplacements domicile – lieu de travail* »

- condition d'emploi (emplois sans limite de durée, emplois aidés, intérim, autres emplois à durée limitée)
- profession et catégorie socioprofessionnelle de l'emploi⁵
- secteur d'activité économique de l'établissement employeur⁶.

1.3 Population active au chômage

Un **chômeur au sens du BIT** est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi au sens du BIT durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans les 3 mois.

Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes qui répondent simultanément aux conditions suivantes :

- être âgées au minimum de 15 ans⁷ et au maximum de 70 ans...
- ... **et** avoir déclaré une situation autre que l'emploi, l'apprentissage ou le stage rémunéré à la question 11 sur la situation principale...
- ... **et** ne pas travailler actuellement à la question 12...
- ... **et** chercher un emploi à la question 17 (modalités 1 ou 2).

17 Cherchez-vous un emploi ?

- Oui, depuis moins d'un an..... 1
- Oui, depuis un an ou plus 2
- Non..... 3

Le recours à ces conditions cumulatives pour classer les personnes au chômage au sens du recensement est voulu restrictif, comme peut l'être le concept de chômage au sens du BIT. Il ne l'est toutefois pas autant, notamment en raison de l'espace contraint du bulletin individuel de recensement (qui ne permet pas d'aborder par exemple les démarches actives de recherche d'emploi qui constituent un critère majeur de classement comme chômeur au sens du BIT). En termes de résultats, voir plus bas le paragraphe « *La comparaison avec d'autres sources* ».

NB : le classement des personnes dans la catégorie des chômeurs est au recensement totalement déconnecté de l'inscription à Pôle emploi.

Le recensement permet également de caractériser les situations de chômage⁸ ainsi identifiées :

- ancienneté de la recherche d'emploi (moins d'un an / un an ou plus)
- catégorie socioprofessionnelle de l'emploi occupé avant la situation de chômage.

2 Conseils d'utilisation

2.1 L'incidence de l'étalement de la collecte

L'étalement de la collecte d'un recensement de la population sur cinq années⁹ n'a pas d'incidence notable sur la plupart des variables observées, relativement stables dans le temps.

⁵ Voir la fiche thématique « *Les professions et catégories socioprofessionnelles* »

⁶ Voir la fiche thématique « *Le secteur d'activité économique* »

⁷ L'âge minimal de 15 ans est couramment utilisé pour la diffusion du recensement sur le thème de l'activité afin de se conformer aux normes internationales, mais l'information est produite aussi pour les personnes âgées de 14 ans.

⁸ Certaines de ces caractérisations sont également réalisables avec l'enquête Emploi.

⁹ Voir l'introduction et le § 1 de la fiche « *Conseils d'utilisation – synthèse* ».

Il n'en va pas tout à fait de même pour les variables dont l'évolution est très liée à la situation conjoncturelle, comme l'emploi et surtout le chômage. Ces conséquences et les préconisations qui en découlent font l'objet d'une fiche thématique spécifique : « *Les variables de nature conjoncturelle : l'emploi et le chômage* ».

2.2 Précision des données, choix entre exploitation principale et complémentaire

Comme pour toutes les autres données du recensement, le recours à un plan de sondage implique une vigilance sur la précision des résultats¹⁰.

Cette vigilance doit être renforcée au moment de décrire les emplois, car certaines des informations sont :

- sensiblement améliorées à l'exploitation complémentaire¹¹ (la répartition salariés / non-salariés, qui influe sur les variables de **statut professionnel** et de **condition d'emploi**),
- voire ne sont obtenues qu'à l'exploitation complémentaire (la **profession / catégorie socioprofessionnelle**¹² et le **secteur d'activité économique**¹³).

En cas d'utilisation de ces informations, les résultats sont donc un peu moins précis, et notamment dans les communes de moins de 10 000 habitants où l'exploitation complémentaire ne porte pas sur l'ensemble des bulletins collectés mais seulement sur un échantillon d'entre eux.

2.3 La comparaison avec les autres sources

Le recensement de la population n'est pas la source de données de référence sur le thème de l'activité, de l'emploi et du chômage, ne serait-ce qu'en raison de l'étalement de sa collecte sur cinq années ou encore par l'éloignement avec les concepts du BIT (voir plus haut).

L'Enquête emploi¹⁴ est la seule source permettant de produire des résultats conformes aux normes du BIT, au niveau national et pour les comparaisons internationales.

L'exploitation de sources administratives permet également de produire des estimations annuelles d'emplois¹⁵ et des taux de chômage localisés.

Face à ces sources alternatives, le recensement de la population conserve néanmoins de l'intérêt, en particulier pour les niveaux géographiques fins. Sur ces territoires, il est le seul à permettre de réaliser des descriptions sociodémographiques de la population active, pour comparer les situations d'emploi ou de chômage selon les tranches d'âge, les niveaux de qualification, les situations familiales, etc. Il permet également d'analyser les comportements des individus en matière d'emploi ou de chômage au regard de leurs caractéristiques : relation emploi-formation, relation emploi-migration, relation activité-situation familiale ou activité-conditions de logement, etc.

À noter

En 2015, la nomenclature des diplômes a été modifiée dans le bulletin individuel de l'enquête annuelle de recensement afin de faciliter la codification en nomenclature internationale.

Du fait de l'étalement de la collecte sur cinq années, ce n'est qu'à partir du recensement millésimé 2017 (reposant sur les enquêtes annuelles de recensement 2015 à 2019) que ces nouvelles modalités font l'objet d'une diffusion complète.

Du recensement millésimé 2013 au recensement millésimé 2016, la variable repose sur deux versions différentes de la question (celle collectée avant 2015 et celle collectée en 2015 et après). Dans cette période transitoire, pour assurer la jonction entre les deux versions de la question, les modalités sont regroupées en 4 postes, commun aux deux nomenclatures (cf. infra).

¹⁰ Se reporter à la fiche thématique sur « *La précision des résultats du recensement* »

¹¹ Voir la fiche thématique « *Les exploitations principales et complémentaires* »

¹² Se reporter à la fiche thématique « *Les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)* »

¹³ Se reporter à la fiche thématique « *Le secteur d'activité économique* »

¹⁴ Voir la fiche sur la source « *Enquête Emploi en continu* » sur insee.fr

¹⁵ Voir la fiche sur la source « *Les estimations d'emploi* » sur insee.fr

Questionnaire 2004-2014	Diplôme au recensement 2016	Questionnaire 2015-...
01 – Pas de scolarité	A – Aucun diplôme ou au mieux BEPC, Brevet des collèges, DNB	01-Pas de scolarité ou arrêt avant la fin du primaire
02 – Aucun diplôme mais scolarité jusqu'en école primaire ou au collège		02-Aucun diplôme et scolarité interrompue à la fin du primaire ou avant la fin du collège
03 – Aucun diplôme mais scolarité au-delà du collège		03-Aucun diplôme et scolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà
11 – CEP (Certificat d'études primaires)		11-CEP (certificat d'études primaires)
12 – BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges		12-BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, DNB
13 – CAP, brevet de compagnon	B – CAP, BEP	13-CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent
14 – BEP		
15 – Baccalauréat général, brevet supérieur	C – Baccalauréat (général, techno, pro)	14-Baccalauréat général ou technologique, brevet supérieur, capacité en droit, DAEU, ESEU
16 – Bac technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, BEA, BEC, BEI, BEH, capacité en droit		15-Baccalauréat professionnel, brevet professionnel, de technicien ou d'enseignement, diplôme équivalent
17 – Diplôme de 1er cycle universitaire, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé, d'infirmier(ère)	D – Diplôme d'études supérieures	16-BTS, DUT, DEUG, Deust, diplôme de la santé ou du social de niveau bac+2, diplôme équivalent
18 – Diplôme de 2e ou 3e cycle universitaire (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, doctorat, etc.		17-Licence, licence pro, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4
		18-Master, DEA, DESS, diplôme grande école niveau bac+5, doctorat de santé
		19-Doctorat de recherche (hors santé)

NB : En termes de champ, les analyses sur l'activité portent en général sur la population de 15 ans ou plus (voire des seuls 15-64 ans), en lien avec les normes internationales du BIT. Au recensement, la partie de bulletin individuel portant sur ce thème s'adresse à toutes les personnes âgées de 14 ans ou plus. Pour se conformer aux usages, il convient alors d'écarter les personnes âgées de 14 ans, au demeurant très peu nombreuses.

2.3.1 Sur l'emploi

Au niveau national et aussi bien pour les estimations à une date donnée ou en évolution que pour les analyses conjoncturelles ou structurelles, d'autres sources que le recensement sont privilégiées :

- les estimations annuelles d'emploi au 31 décembre, basées sur une synthèse de différentes sources administratives, pour ce qui concerne l'emploi total et sectoriel ;
- l'enquête Emploi pour ce qui concerne le taux d'emploi et les caractéristiques individuelles de la population en emploi au sens du BIT.

Au niveau de la région, du département ou de la zone d'emploi, les estimations annuelles d'emploi, ventilées par sexe, âge, et secteur d'activité font référence. Le recensement reste un recours si l'objectif est d'étudier d'autres caractéristiques individuelles des emplois.

À des niveaux géographiques plus fins ou à façon, le recensement devient la seule source mobilisable.

L'intérêt est que la notion d'emploi au sens du recensement n'est pas si éloignée de celle du BIT, mesurée par l'Enquête Emploi. Si le recensement surestime quelque peu le niveau de l'emploi en étant moins précis que l'Enquête Emploi dans son questionnement, cela tient à des populations bien particulières, pour lesquelles l'emploi est une situation d'activité **a priori** plus secondaire ou occasionnelle à certaines étapes du cycle de la vie : les étudiants, les jeunes mères de famille, les retraités. La cohérence avec les estimations annuelles d'emploi, qui reposent sur un concept d'emploi « BIT répertorié » (critères du BIT appliqués à des données issues de répertoires administratifs et non d'une enquête ad hoc), est moins bien assurée¹⁶.

2.3.2 Sur le chômage¹⁷

Au niveau national, l'enquête Emploi fait référence pour ce qui concerne le chômage. Elle permet de produire trimestriellement et annuellement un taux de chômage¹⁸ au sens du BIT.

Au niveau de la région, du département ou de la zone d'emploi, des taux de chômage localisés¹⁹, cohérents avec le taux de chômage national au sens du BIT, sont produits à partir de l'enquête Emploi, couplée avec les données administratives venant de Pôle emploi. Ils constituent les données officielles sur le taux de chômage. Ils ne permettent cependant pas d'analyser les caractéristiques individuelles des chômeurs de ces territoires, autres que par sexe et tranche d'âge au niveau départemental.

Dans cet objectif, ou pour des analyses à des **niveaux géographiques plus fins ou à façon**, le recensement devient la seule source mobilisable.

La notion de chômage au sens du recensement a cependant l'inconvénient d'être sensiblement moins restrictive que celle de chômage au sens du BIT. Les taux de chômage au sens du recensement sont systématiquement supérieurs aux données répondant aux normes du BIT (de l'ordre de 2 à 3 points globalement au niveau national²⁰).

Par ailleurs, la notion de chômage au sens du recensement étant totalement déconnectée de l'inscription à Pôle emploi, il n'est pas conseillé de pratiquer des comparaisons avec les statistiques de demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits à Pôle emploi.

Avec les données du recensement, il convient donc de privilégier l'analyse de données en structure

¹⁶ Tous ces éléments de comparaison sont tirés de l'article « *De quelle mesure de l'emploi le recensement est-il le nom ? La place du recensement de la population dans le système de suivi de l'emploi* », Économie et Statistique n°483-484-485, avril 2016

¹⁷ Voir sur insee.fr le dossier pédagogique sur le chômage

¹⁸ Le taux de chômage est la population au chômage rapportée à la population active (population en emploi + population au chômage). Il est exprimé en pourcentage.

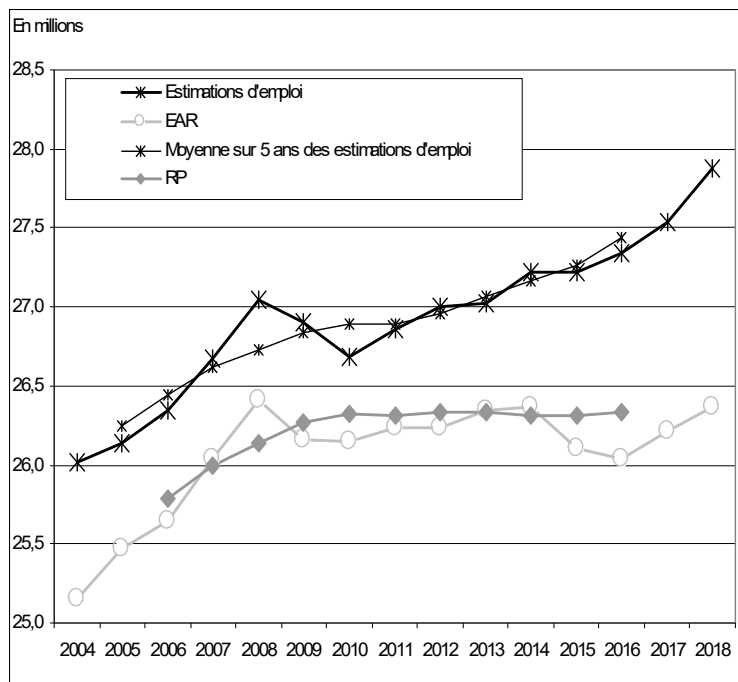
¹⁹ Voir sur insee.fr la fiche sur la source « *Taux de chômage localisés* »

²⁰ Voir l'intervention d'Olivier Marchand au séminaire Insee-SFDS, 19 mai 2011, intitulée « *L'utilisation du recensement pour mesurer l'emploi et le chômage- Comparabilité avec les anciens recensements* ».

(répartitions, distributions ou dispersions) ou de positionnement relatif (par exemple d'un niveau géographique à l'autre, ou par rapport à la moyenne nationale).

2.4 Écarts entre la mesure de l'emploi au sens du recensement et les estimations d'emploi : un accroissement observé à partir de 2013

Le nombre d'emplois mesuré par le recensement de la population peut différer de celui fourni par les sources administratives issues des déclarations sociales des employeurs : cela s'explique par les différences de méthode, de champ et de concepts. Notamment, les emplois occupés en France par des actifs résidant à l'étranger ne sont pas comptabilisés dans le recensement. Par ailleurs, le recensement étant construit à partir de cinq enquêtes successives, les évolutions de l'emploi sont lissées sur cinq ans, ce qui n'est pas le cas des estimations issues de sources administratives. Sur la période 2004-2014, l'écart entre les enquêtes annuelles de recensement (EAR) et les estimations d'emploi est en moyenne, au niveau national, de 700 000 emplois en défaveur des premières, avec une variation de $\pm 150\,000$ imputable aux aléas d'échantillonnage. Depuis l'EAR de 2015, cet écart augmente fortement : de 1 123 000 en 2015 à 1 507 000 en 2018.



Champ des estimations d'emploi : individus âgés de 15 ans et plus, France hors Mayotte.

Champ des EAR et du RP : individus âgés de 15 ans et plus, résidant et travaillant en France (hors Mayotte)

Les résultats du recensement de la population (RP) étant calculés à partir de 5 enquêtes annuelles de recensement, l'écart entre le nombre d'emplois mesuré à partir du RP et les estimations d'emploi s'accroît progressivement à partir du millésime 2013 du RP (premier millésime à intégrer l'EAR de 2015).

L'accroissement de l'écart entre ces deux sources coïncide avec l'introduction de la possibilité de répondre au recensement par internet, en 2015, avec dès cette année-là, un taux de réponse par internet de 33 % parmi les ménages. Toutefois, aucun lien n'a pu être pour le moment statistiquement établi avec l'introduction de ce mode de collecte. Les travaux d'investigation se poursuivent.

Les évolutions du nombre d'emplois mesurées à partir du recensement de la population sur des périodes allant au-delà de l'année 2012 sont donc plus faibles que celles issues des sources administratives, peut-être en raison d'un effet de mode de collecte. Il faut donc être prudent dans l'interprétation de ces évolutions.

2.5 Les comparaisons temporelles avec le recensement de la population de 1999

En dehors des points abordés dans les paragraphes précédents, les comparaisons entre recensements séparés de 5 ans²¹ ne présentent pas de difficultés particulières.

Les comparaisons avec le dernier recensement général de la population de 1999 nécessitent en revanche des précautions en raison d'évolutions des concepts, surtout s'agissant de l'emploi²².

2.5.1 Les changements ayant affecté les concepts

Les personnes se situant aux frontières des trois grandes catégories structurant traditionnellement l'analyse du marché du travail (l'emploi, le chômage, l'inactivité) ont tendance à être de plus en plus nombreuses. Ces personnes soit occupent plusieurs situations à la fois (exemple d'un chômeur en stage de formation rémunéré), soit passent très souvent d'une situation à l'autre (exemple d'un intermittent du spectacle).

La mise en place d'un recensement par enquêtes annuelles en 2004 a été l'occasion de faire évoluer le bulletin individuel de recensement afin de mieux repérer et de mieux classer que ne le permettait le recensement général de la population de 1999 les personnes vivant ce genre de situations mixtes ou intermédiaires, telles que celles des étudiants exerçant un « petit boulot » ou des retraités continuant à avoir une activité professionnelle ponctuelle et réduite.

Le nouveau mode de questionnement adopté avait de ce fait pour objectif de se rapprocher des recommandations du BIT vers lesquelles l'Insee cherche à faire converger son dispositif officiel d'observation de l'emploi et du chômage, facilitant ainsi les comparaisons avec les autres pays.

Pour ce qui concerne le chômage, le recensement n'a toutefois pas pu effectuer ce mouvement de rapprochement avec les normes internationales, en raison notamment de l'espace contraint du bulletin individuel (qui ne permet pas d'aborder par exemple la liste des démarches actives de recherche d'emploi qui constituent un critère majeur de classement comme chômeur au sens du BIT). **Le concept de chômage des recensements actuels n'a ainsi guère évolué par rapport à celui du recensement général de 1999**, déjà éloigné du concept plus restrictif du chômage au sens du BIT.

Le concept d'emploi – et donc aussi celui d'activité – s'est lui sensiblement élargi, en inversant l'ordre du questionnement sur la situation principale et sur l'exercice d'un travail. En 1999, il était d'abord demandé aux recensés s'ils travaillaient ou non pour pouvoir les classer en emploi ou non, et ce n'est que dans la négative qu'ils pouvaient décrire leur situation principale, circonscrite à celle de chômeur ou d'inactif (élève, étudiant, stagiaire non rémunéré, préretraité, retraité, autre inactif). L'étudiant exerçant un petit boulot, par exemple, pouvait donc hésiter à déclarer travailler car il ne pouvait alors pas se déclarer ensuite étudiant. Ce traitement avait pour conséquence de ne pas prendre en compte une partie des emplois, donc des actifs, ce à quoi le questionnement actuel, en vigueur depuis l'enquête annuelle de recensement de 2004, remédie.

2.5.2 Leurs conséquences

La mesure, par les recensements, de l'évolution depuis 1999 du niveau (ou des taux) de l'emploi et de l'activité des personnes est donc à interpréter avec précaution : elle intègre une évolution réelle pour une part, mais aussi un élargissement du concept d'emploi et d'activité d'autre part. **Cette évolution de l'emploi et de l'activité tend donc à être surestimée par les recensements quand on se réfère à 1999.**

21 Voir la fiche thématique « *Évolutions : pourquoi privilégier les évolutions quinquennales ou par rapport à 1999* »

22 Les éléments présentés dans la suite du document sont pour partie issus de l'intervention d'Olivier Marchand au séminaire Insee-SFDS, 19 mai 2011, intitulée « *L'utilisation du recensement pour mesurer l'emploi et le chômage-Comparabilité avec les anciens recensements* ».

Cette surestimation n'est par ailleurs pas homogène : elle n'affecte pas de la même manière tous les âges. Elle concerne essentiellement les personnes en situation mixte ou intermédiaire, mal prises en compte au recensement de 1999. **La vigilance doit donc s'exercer prioritairement sur les jeunes de moins de 25 ans** (les étudiants avec « petit boulot ») **et sur les populations de 55 ans ou plus** (retraités avec activité réduite). Pour les 25-54 ans, en âge de « pleine activité », le changement de concept d'emploi a en revanche peu d'effet.

Les caractéristiques de l'emploi sont elles aussi affectées : toutes choses égales par ailleurs, le concept d'emploi actuel, plus large qu'en 1999, tend à majorer légèrement la part des emplois à temps partiel, des contrats courts, des emplois non salariés.

Concernant la mesure des évolutions du niveau ou du taux de chômage, il a déjà été dit que **le concept de chômage a peu évolué par rapport au recensement de 1999**. En raison de transferts vers l'emploi de certaines personnes qui selon les traitements du recensement de 1999 seraient restées classées au chômage ou en inactivité conformément à leur « déclaration spontanée » de situation principale, **le nouveau concept d'emploi peut toutefois aboutir à minorer légèrement le taux de chômage global, et plus sensiblement celui des moins de 25 ans et des 55 ans ou plus, par rapport aux concepts qui prévalaient au recensement de 1999**.

2.5.3 Les préconisations qui en découlent

Pour les comparaisons en évolution avec le recensement de 1999, la prudence dans les commentaires doit s'appliquer aux variations de l'emploi, et également, dans une moindre mesure, à celles du chômage, moins affectées par les modifications de concepts.

Dans les deux cas, il peut être utile de raisonner en termes de positionnement relatif (par exemple d'un niveau géographique à l'autre, ou par rapport à la moyenne nationale).

Il est aussi possible de restreindre l'analyse des évolutions à des populations relativement moins affectées par les changements de concept d'activité, comme par exemple les personnes âgées de 25 à 54 ans. C'est cette solution qui est proposée par exemple sur insee.fr dans les séries départementales et communales de résultats harmonisés de recensements pour décrire l'évolution de la structure de la population active depuis 1968 : *Structure de la population active de 25 à 54 ans selon la catégorie socioprofessionnelle, selon le niveau de diplôme, selon le sexe ou le secteur d'activité (1968 à 20xx)*